

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le douze avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à dix huit heure trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS suite à un quorum non atteint lors du précédent en date du six avril 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 7

\* Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2018

**PRESENTS :** DORNON Josiane, DODE Evelyne, MALLET Jacqueline, RUIZ Julien, ZAMMIT Nicole, DARTIAILH Jean-Louis, BOUCLY Lucienne

**ABSENTS EXCUSES :** RE Cédric, CALETTI Jean-Pierre, SERPETTE Angélique

**ABSENTS NON EXCUSES :** DE LA ROSA Stéphanie, CASTETS Séverine, CHARPENTIER Lionel, BRETAUDEAU Jean-Yves

**SECRETAIRE DE SEANCE :** DODE Evelyne

Procuration : RE Cédric à DORNON Josiane

CALETTI Jean-Pierre à DODE Evelyne

Monsieur CALETTI Jean-Pierre est arrivé à 19 h 45

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2018
- Délibération relative à la modification de la Commission Communale Urbanisme-Bâtiment-Voirie-Domaine Forestier-Eau et Assainissement
- Délibération relative à l'Affaire Houlbert/Saint-Gérard, Perilhou, Commune Hostens – Me RUFFIE Avocat Cabinet LEXIA
- Délibération relative à la nomination du représentant ainsi que de son suppléant afin de siéger au sein de « GIRONDE RESSOURCES »
- Délibération concernant l'avenant 1 de l'Entreprise retenue pour le marché public : réalisation de l'étude diagnostique du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Hostens
- Délibération relative au bail précaire afin d'installer le Parc de Loisirs NATURE LANDES
- Délibération relative à une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde concernant les travaux de sécurisation du Groupe Scolaire de la Commune de Hostens (annule et remplace celle du 6 juillet 2017)
- Délibération relative à la Maîtrise d'œuvre « Renouvellement et renforcement de la canalisation eau potable rue des lacs et allée du Foirail »
- Délibération relative à l'avenant 1 portant sur l'adaptation du forfait définitif de rémunération de la SARL SERVICAD Ingénieurs Conseils, prestation intellectuelle de la Mission de Maîtrise d'œuvre du projet « Renouvellement et renforcement du réseau d'Alimentation en Eau Potable, avec raccordement au réseau principal, rue des lacs et allée du foirail ».
- Délibération relative à l'entreprise retenue pour le marché public : Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, rue des lacs et allée du foirail
- Délibération relative aux autorisation d'absence pour enfants malades
- Délibération relative au diagnostic territorial dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Compte de gestion commune 2017 (1)
- Délibération compte de gestion commune 2017
- Compte administratif commune 2017
- Délibération compte administratif commune 2017
- Délibération affectation de résultat commune 2017
- Budget commune 2018
- Délibération des taxes locales 2018 – commune Hostens
- Compte de gestion eau 2017 (2)

- Délibération compte de gestion eau 2017
- Compte administratif eau 2017
- Délibération compte administratif eau 2017
- Délibération affectation de résultat eau 2017
- Budget eau 2018
- Délibération relative aux tarifs en m3 et abonnement eau et assainissement 2018
- Délibération relative à l'avenant année 2018 : convention départementale triennale « solidarité eau »
- Délibération modificatives (Eau et Commune)
- Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 18h46

**Adoption du procès-verbal du conseil du 1<sup>er</sup> février 2018**

POUR : 7+2 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE URBANISME-BATIMENT-VOIRIE-DOMAINE FORESTIER-EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de modifier la Commission Communale Urbanisme- Bâtiment – Voirie – Domaine Forestier – Eau et Assainissement délibérée le 14 septembre 2017 comme suit :

**COMMISSION URBANISME-BATIMENT-VOIRIE-DOMAINE FORESTIER-EAU ET**

**ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire  
 DODE Evelyne  
 CHARPENTIER Lionel  
 DORNON Josiane  
 CALETTI Jean-Pierre  
 RE Cédric  
 CASTETS Séverine

POUR : 7+2 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DELIBERATION RELATIVE A L'AFFAIRE HOULBERT/SAINT-GERARD, PERILHOU, COMMUNE HOSTENS – ME RUFFIE AVOCAT CABINET LEXIA**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'affaire Houlbert/Saint-Gerard, Perilhau a nécessité l'intervention d'un avocat Me RUFFIE, pour l'ensemble des démarches juridiques devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. En effet, il existe un litige relatif à l'écoulement des eaux pluviales provenant de la propriété de Mr Périlhau en direction de la propriété de Mme Houlbert et Mr Saint-Gérard, route d'arachon à Hostens.

Le Cabinet d'Avocats propose de déterminer les honoraires pour cette mission selon les modalités suivantes:

**Mission** : conseil, assistance et représentation de la Commune de Hostens suite à l'assignation délivrée devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux par Mme HOULBERT et Monsieur SAINT GERARD.

**Durée d'intervention** : indéterminée

**Lieu d'intervention** : indéterminé

**Frais cabinet**

- |   |          |
|---|----------|
| - Ouverture de dossier                                    | 150.00 € |
| - Correspondances   |          |
| o Lettre simple/courrier électronique                     | 4.50 €   |
| o Lettre recommandée                                      | 8.00 €   |
| o Lettre recommandée AR                                   | 10.00 €  |
| - Photocopies et éditions (forfait minimum 55 pages )     | 27.50 €  |
| o Au-delà par photocopie                                  | 0.50 €   |
| - Fax (par page expédiée ou reçue)                        | 1.50 €   |
| - Communication téléphoniques (selon localisation client) |          |
| o France (forfait annuel)                                 | 20.00 €  |

- Etranger suivant taxe téléphonique
- Déplacements le kilomètre 0.60 €
  - Autre frais suivant frais engagés
- Vacances
  - Tribunaux Bordeaux 25.00 €
  - Autres juridictions ou tous autres déplacement (sauf accord dérogatoire préalable) au taux horaire du dossier

### **Honoraires**

- Honoraire fixe : les honoraires correspondent à la prestation intellectuelle des intervenants. Ils sont fixés par référence au temps passé au taux horaire de 220 € hors taxe (TVA 20 %) par intervenant, suivant fiche de temps passé établie par le Cabinet, qui fera foi jusqu'à preuve contraire. Ces honoraires ne valent que pour la seule mission évoquée ci-dessus.

### **Frais de procédure ou débours**

Il s'agit des frais **éventuels** payés par le Cabinet LEXIA pour le compte du client (frais de greffe, de publicité légale, d'huissier, d'hypothèque, d'enregistrement, honoraires des avocats correspondants etc ..) ; ces débours sont réglés par prélèvement sur les provisions versées à cet effet en dépôt au Cabinet et qui ne sont donc pas soumis à TVA.

A la clôture du dossier, un décompte des débours payés est établi et le solde éventuel est restitué au client.

### **Facturation et règlement**

Les frais de cabinet, honoraires et frais de procédure ou débours sont facturés au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Ils font l'objet d'une facturation détaillée et récapitulative lors de l'archivage du dossier, voire à l'issue de chacune de ses étapes importantes.

Les factures sont payables à réception. Tout retard après la première relance entraînera la suspension immédiate de l'intervention.

Les signataires, ou toute personne venant aux droits de ceux-ci, sont tenus conjointement et solidairement du paiement des factures du Cabinet LEXIA.

Dans l'hypothèse où la mission ne serait pas menée à terme, notamment si le Cabinet LEXIA était déchargé de sa mission, pour quelque cause que ce soit, les honoraires facturés seraient définitivement acquis à la Société d'Avocats.

En outre, le Cabinet LEXIA percevra la totalité de l'honoraire de résultat convenu même si le résultat est acquis après le terme de son intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à désigner un avocat dans cette affaire et à intenter l'action en justice afin de trancher le litige.

POUR : 7 + 2 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **DELIBERATION CONCERNANT L'AVENANT 1 DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE MARCHE PUBLIC : REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HOSTENS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de procéder, par l'Entreprise ARTELIA - 33187 LE HAILLAN CEDEX, au géo référencement classe A du réseau d'alimentation en eau potable sur la Commune de Hostens (220 organes) ainsi que les vannes de branchement (environ 700 abonnés) qui seront localisées sur le SIG (système d'information géographique).

Le montant de l'Entreprise ARTELIA de LE HAILLAN (33)

Montant initial de 29 818 € H.T. soit 35 781 € T.T.C

Avenant 1 de 9 648 € H.T. soit 11 577.60 € T.T.C

Portant le marché à 39 466 € H.T. soit 47 359.20 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POUR : 7+2 proc

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DELIBERATION RELATIVE AU BAIL PRECAIRE AFIN D'INSTALLER LE PARC DE LOISIRS NATURE LANDES**

Monsieur le Maire rappelle que, en date du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer un bail emphytéotique afin de louer un terrain situé, à côté de la zone artisanale, section D 1332, 1331, 1977 et 1973 d'une surface de 36 824 m<sup>2</sup>, dans le but d'y installer NATURE LANDES, Parc de Loisirs de plein air pour adultes et enfants, ...

Pour des questions administratives, il a été décidé de fonctionner pour commencer, en bail précaire. La durée du bail sera de un an et le prix du loyer inchangé sera de 1000 €/mois à compter de la signature du document.

Au terme de cette première année, le bail emphytéotique sera signé.

Le conseil municipal :

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document valant bail précaire qui sera rédigé par Maître BRUN, Notaire à SALLES.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE HOSTENS (annule et remplace celle du 6 juillet 2017)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour bénéficier d'une aide dans le cadre des travaux de sécurisation du Groupe Scolaire de la Commune.

Les travaux sont estimés à 9 180.77 € H.T soit 11 016.92 € T.T.C

La prestation serait réalisée par COLAS SUD OUEST – Agence PEPIN à LANGON (33)

Monsieur le Maire souhaite demander une subvention au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'approuver le projet, son coût d'opération
- de solliciter auprès du Conseil Département de la Gironde, une subvention au taux le plus élevé possible
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**DELIBERATION RELATIVE A LA MAITRISE D'OEUVRE – RENOUELEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION EAU POTABLE RUE DES LACS ET ALLEE DU FOIRAIL**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement et renforcement de la canalisation d'eau potable dans la rue des Lacs et allée du Foirail doivent être réalisés.

Aussi, afin de concrétiser celui-ci, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer un contrat de Mission de Maîtrise d'Oeuvre avec «SERVICAD Ingénieurs Conseils - située à BLANQUEFORT (33) pour un montant de 4 262.40 euros TTC comme suit :

APS	745.92 € HT	895.10 € TTC	soit 21.00 % des honoraires
APD	639.36 € HT	767.23 € TTC	soit 18.00 % des honoraires
PRO-DCE	426.24 € HT	511.49 € TTC	soit 12.00 % des honoraires
ACT	319.68 € HT	383.62 € TTC	soit 9.00 % des honoraires
VISA	177.60 € HT	213.12 € TTC	soit 5.00 % des honoraires
DET	1 065.60 € HT	1 278.72 € TTC	soit 30.00 % des honoraires
AOR	177.60 € HT	213.12 € TTC	soit 5.00 % des honoraires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer la mission de Maîtrise d'œuvre avec SERVICAD Ingénieurs Conseils ainsi que tous documents afférents au dossier.

La dépense sera prélevée à l'article 2315 opération 11 du service eau et assainissement.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**Délibération relative à l'avenant 1 portant sur l'adaptation du forfait définitif de rémunération de la SARL Servicad Ingénieurs Conseil, prestation intellectuelle de la mission de Maîtrise d'œuvre du projet « Renouvellement et renforcement du réseau d'Alimentation en Eau Potable rue des lacs et allée du foirail ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SARL Servicad Ingénieurs Conseil retenue pour la mission de Maîtrise d'œuvre du projet « Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en Eau Potable rue des lacs et allée du foirail » nous a informé de la fixation du forfait définitif de rémunération en fonction du coût prévisionnel des travaux estimés :

Le montant de la mission de Maîtrise d'œuvre de la SARL Servicad Ingénieurs Conseil comme suit :

- |                      |                   |      |               |
|----------------------|-------------------|------|---------------|
| - Un montant initial | TTC de 4 262,40 € | soit | 3 552,00 € HT |
| - Un avenant 1       | TTC de 4 504,94 € | soit | 3 754,11 € HT |

**Portant le marché à TTC de 8 767,34 € soit 7 306,11 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La dépense sera prélevée à l'article 2315 opération 11 du service eau et assainissement.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**Délibération relative à l'entreprise retenue pour le marché public : Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, rue des lacs et allée du foirail**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 29 janvier 2018 concernant l'appel d'offre pour le marché public : Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, rue des lacs et allée du foirail

Après négociation, lors de la réunion du 9 février 2018 de la Commission d'appel d'offres, l'entreprise suivante a été retenue :

- Entreprise SOC de Saint Médard-en-Jalles  
pour un montant de 185 876,50 € HT soit 223 051,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La dépense sera prélevée à l'article 2315 opération 11 du service eau et assainissement.

POUR : 7+2 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

**DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR ENFANTS MALADES**

Reportée

**DELIBERATION RELATIVE AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

La démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a débuté en 2017.

Le diagnostic ayant été démarré au printemps 2017, celui-ci s'appuie également sur des chiffres 2013 (les chiffres Insee 2014 étant seulement publiés au 01/07/2017), des compléments réalisés au fur et à mesure de l'avancement de la démarche seront faits avec les derniers chiffres publiés par les différents organismes et notamment l'INSEE.

Aujourd'hui la première étape est atteinte, elle correspond au diagnostic territorial.

La CdC du Bazadais et la CdC du Sud Gironde, territoires à dominante rurale, sont localisées au Sud/Sud-Est du département de la Gironde à la limite des départements des Landes et du Lot-et-Garonne à une cinquantaine de kilomètres de Bordeaux.

Les deux CdC, partageant un bassin de vie commun, se sont engagées dans une démarche commune d'élaboration de leur PLUi respectif qui s'inscrit dans la continuité de démarches communes déjà engagées en matière d'économie, de tourisme et d'urbanisme. Le territoire à dominante rurale des CdC est caractérisé par la diversité de ses espaces et particulièrement par ses espaces naturels et agricoles devant être préservés.

L'attractivité du territoire s'illustre notamment par l'arrivée d'actifs de l'aire métropolitaine bordelaise qui recherchent du foncier plus accessible sur les territoires des CdC rurales que dans les pôles économiques de Bordeaux Métropole et de la CdC de Montesquieu, mais aussi par la proximité de l'agglomération bordelaise grâce notamment à la présence d'axes de communications majeurs (A 62, TER). Les communes proches de ces axes de communications majeurs sont les premières bénéficiaires des arrivées de nouveaux ménages sur le territoire.

Langon apparaît également comme le pôle majeur structurant du territoire avec un niveau d'équipements et de services élevé que ce soit par la présence d'équipements de proximité, d'équipements intermédiaires ou d'équipements supérieurs notamment pour ce qui est de l'enseignement et en matière hospitalière, médicale et sanitaire et sociale. Cette offre est relayée à Bazas notamment au niveau de l'enseignement (lycées) et de la santé (hôpital). Les différents pôles de proximité (Captieux, Grignols, Villandraut, Saint-Symphorien) assurent quant à eux un maillage du territoire en raison des équipements et services de base en matière d'enseignement, de santé, de loisirs, de sports, de culture, de commerces qu'ils proposent aux populations.

A une échelle plus large le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Gironde est en cours d'élaboration avec 5 autres CdC (Bazadais, Sud Gironde, Podensac et des Coteaux de Garonne, Sauveterrois et Targonnais, Réolais en Sud Gironde). Le diagnostic territorial tient compte de ces études en cours. De plus, les deux CdC se sont engagées dans l'élaboration d'un projet de territoire qui est également pris en compte dans la réalisation de ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- après en avoir pris connaissance du document provisoire du diagnostic territorial dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de donner un avis favorable

REMARQUE : néant

POUR : 7+2 proc

ABSTENTION :

CONTRE :

#### **COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE HOSTENS**

POUR : 7+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE HOSTENS**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Président Mr CALETTI Jean-Pierre

POUR : 6+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE HOSTENS**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Président Mr CALETTI Jean-Pierre

POUR : 6+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **DELIBERATION COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE HOSTENS**

POUR : 7+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE HOSTENS 2017**

POUR : 7+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **BUDGET COMMUNE HOSTENS 2018**

POUR : 7+1 proc

ABSTENTION : 1 (Boucly Lucienne)

CONTRE :

#### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 – COMMUNE DE HOSTENS-**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des taxes directes locales pour 2018 sur la commune de HOSTENS comme suit :

- taxe habitation	9.66 %
- taxe foncière (bati)	13.84 %
- taxe foncière (non bati)	25.91 %
- CFE	0 %

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter les taxes directes locales comme ci-dessus

Pour : 8 + 1 proc                      Abstention :                      Contre :

**COMPTE DE GESTION 2017 EAU**

POUR : 8+1 proc      ABSTENTION :                      CONTRE :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote  
Président Mr CALETTI Jean-Pierre

POUR : 7+1 proc                      ABSTENTION :                      CONTRE :

**DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote  
Président Mr CALETTI Jean-Pierre

POUR : 7+1 proc                      ABSTENTION :                      CONTRE :

**DELIBERATION COMPTE DE GESTION 2017 EAU**

POUR : 8+1 proc      ABSTENTION :                      CONTRE :

**DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT 2017 EAU**

POUR : 8+1 proc      ABSTENTION :                      CONTRE :

**BUDGET EAU 2018**

POUR : 8+1 proc      ABSTENTION :                      CONTRE :

**DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS EN M3 ET ABONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

Les Conseillers Municipaux délibèrent sur les tarifs eau assainissement pour l'année 2018 :

**ABONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT**

Ils sont portés à 27.92 € (ancien tarif : 27.64 € pour 6 mois)

**TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Prix du m3 eau : 0.79 € (ancien tarif : 0.78 €)

Prix du m3 assainissement : 1.32 € (ancien tarif : 1.31 €)

POUR : 8+1 proc                      CONTRE :                      ABSTENTION :

**DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT ANNEE 2018 : CONVENTION DEPARTEMENTALE TRIENNALE « SOLIDARITE EAU »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la Convention Départementale « Solidarité Eau » qui a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre dans le département de la Gironde du dispositif de maintien de service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et familles en situation de pauvreté et de précarité tel qu'il est défini par la Convention Nationale « Solidarité Eau » signée le 28 avril 2000 en application de l'Article 136 de la Loi d'Orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer l'Avenant de la Convention Départementale Triennale « Solidarité Eau » qui indique que le montant de la contribution financière de la Commune pour l'année 2018 est fixé à 315.56 €.

POUR : 8 + 1proc                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## **DELIBERATION MODIFICATIVE ENTITE EAU ET COMMUNE**

Aucune

### **QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES**

#### **Monsieur BALESTE**

Monsieur BALESTE doit être expulsé sous deux mois ; il n'est pas possible de laisser cette personne à la rue, une solution provisoire pourrait être l'achat d'un mobil home pour l'y loger.

#### **Maison route de Belin**

Nous avons reçu du Conseil Départemental une proposition à 57 000 € ; cet achat pourrait être envisagé pour revente ,après démolition de la maison, du terrain divisé en deux lots.

#### **Vidéoprotection**

Les gendarmes nous ont remis pour étude un dossier sur les entreprises susceptibles d'installer sur la commune des caméras de surveillance.

#### **City stade**

Nous avons constaté que des jeunes utilisaient le city stade à d'autres fins que celles auxquelles il est dédié